

GRILLE TARIFAIRE DES CONTRÔLES CIVT		Année 2018
type de contrôle	base	prix
<b>contrôle annuel</b>		
contrôle défini dans le plan d'inspection pour les opérateurs avec revendication	forfait par AOC et couleur	40,00 €
	par hectolitre	0,33 €
Marquage mousseux	par marquage	50,00 €
prélèvement produit : contrôle conservatoire opérateur non revendiquant	forfait 1er prélèvement	65,00 €
	prélèvement supplémentaire	10,00 €
prélèvement produit par sous-traitance		coûts réels refacturés
<b>Recours</b>		
contrôle produit organoleptique	par échantillon	- €
contrôle produit analytique	par analyse	coûts réels refacturés
contrôle documentaire	forfait	30,00 €
contrôle terrain simple	forfait	65,00 €
contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €
<b>levée de manquement ou d'anomalie</b>		
contrôle documentaire	forfait	30,00 €
contrôle terrain simple	forfait	65,00 €
contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €
<b>Habilitation</b>		
modification de structure		60,00 €
modification de structure sans déplacement		30,00 €
habilitation nouvel opérateur	forfait	120,00 €
habilitation nouvelle structure d'un opérateur connu		60,00 €
habilitation suite à la perte de l'habilitation	forfait	120,00 €
<b>contrôle supplémentaire suite à décision de l'INAO</b>		
contrôle produit d'un lot supplémentaire	forfait	65,00 €
contrôle produit avec prélèvements de plusieurs lots	forfait	120,00 €
contrôle documentaire	forfait	30,00 €
contrôle terrain simple	forfait	65,00 €
contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €